

La Fédération départementale des chasseurs du Doubs recherche un

## **ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER**

### **MISSIONS**

Missionné par la Fédération des chasseurs du Doubs, vous êtes chargés d'estimer des dégâts sur des cultures diverses (prairies, maïs, blé, triticale, cultures spécialisées) dû à des ongulés ou sangliers.

### **PROFIL REQUIS**

- **Compétences techniques et aptitudes physiques :**
  - **Très bonne connaissance du monde agricole.** Le fait d'appartenir au monde agricole n'est pas indispensable, mais de très bonnes connaissances des pratiques culturales, des types d'élevage, du fonctionnement même du monde agricole et de ses contraintes sont nécessaires.
  - **Très bonne connaissance de la chasse et des différents gibiers.** L'estimateur ne doit pas forcément être titulaire du permis de chasser, il doit pourtant connaître parfaitement les différentes espèces de gibiers susceptibles d'occasionner des dégâts, être capable d'identifier leurs traces et indices de présence et bien connaître les différents modes de chasse.
  - **Très bonne conditions physique.** Les dossiers s'enchaînent quelques fois très rapidement et il est impératif de pouvoir arpenter les parcelles avec aisance pendant de longues journées.
  - **Un sens développé du terrain.** Pour apprécier les distances et les surfaces, même si des appareils permettent des mesures exactes.
  - **Disponibilité.** Un dossier à traiter demande une préparation en amont ; prise de rendez vous avec l'agriculteur (plusieurs appels téléphoniques) adaptation de l'emploi du temps aux contraintes agricoles, déplacements et travail sur le terrain, et le soir, préparation de la journée du lendemain. Une forte disponibilité est impérative au moment des récoltes pendant lesquelles les dossiers s'enchaînent.
  - **Connaissances informatiques minimales.** Quelques connaissances de base sont nécessaires pour traiter les dossiers avec la Fédération départementale des chasseurs du Doubs ; outils bureautiques, WORD, EXCEL, messagerie internet.
- **Qualités humaines**
  - **Discrétion et réserve.** L'accomplissement de cette fonction implique d'avoir connaissance d'informations que seuls le déclarant (l'agriculteur) et le mandant (la Fédération départementale des chasseurs du Doubs) peuvent être amenés à connaître.
  - **Objectivité et rigueur.** L'estimation des dégâts doit être juste et conforme à la réalité observée. Il convient pour cela d'appliquer sans les interpréter les textes et les procédures en vigueur.
  - **Sens du contact et de la relation.** Même si l'estimation doit se faire sans compromis, elle doit être conduite en veillant au maintien d'une relation courtoise, privilégiant la qualité d'écoute et ne desservant pas la fonction.



*Labellechasse*

Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

### **Recrutement / Conditions**

L'estimateur doit être sous le régime d'**AUTO-ENTREPRENEUR**. Ce qui implique une déclaration auprès des services de l'URSSAF.

Les vacances sont rémunérées sur la base d'un taux horaire fixé à 21.50 € H.T. Les frais de déplacement sont pris en charge sur la base d'un barème variant en fonction de la puissance des véhicules. Les frais d'affranchissement sont également pris en charge.

La revalorisation du taux horaire et l'indemnité kilométrique des estimateurs est fixée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Prise progressive de responsabilités, accompagnement d'estimateurs agréés dans un premier temps, stage de formation en région parisienne d'une semaine, puis prise de fonction progressive.

**Zone géographique concernée** : centre est limite frontalière

**Disponibilité immédiate.**

**Permis B + véhicule**

**Date limite de dépôt des candidatures par lettre ou courriel avant le 15 septembre 2018.**

Les candidatures comporteront une lettre de motivation et un curriculum vitae à Monsieur le Président,  
Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, rue du Chatelard, 25360 GONSANS ;  
[president@fdc25.com](mailto:president@fdc25.com)